



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 19 mars 2018, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Monsieur Laurent Langlois, conseiller
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 12 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 3.1 Dépôt et adoption des États financiers au 31 décembre 2017 et rapport du vérificateur**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018**
- 5. Correspondance : Voir liste**
- 6. Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 28 février 2018
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / février 2018
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – Mars 2018 »
- 7. Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 28 février 2018
 - 7.2 Comité de la Chapelle – compte rendu de la réunion du 11 février 2018
 - 7.3 Bilan des permis émis pour le mois de février 2018
- 8. Avis de motion et présentation des projets**
 - 8.1 Projet de **Règlement 358-18** modifiant le Règlement RMU-328-16 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage
 - 8.2 Projet de **Règlement 359-18** concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement
- 9. Règlements**
 - 9.1 Adoption finale du **Règlement no 354-18** concernant le contrôle des permis de construction d'installations septiques et modifiant le Règlement 311-14 relatif à la gestion des Règlements d'urbanisme
 - 9.2 Second projet de **Règlement no 355-18** visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14
- 10. Résolutions**
 - 10.1 Correction de la résolution no 18-02-032
 - 10.2 Recrutement d'un étudiant à titre d'inspecteur adjoint pour la saison estivale 2018 / engagement
 - 10.3 Recrutement d'une agente de bureau à temps partiel / engagement
 - 10.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRLM) – reddition de comptes

- REPORTÉ**
- 10.5 Entretien des chemins mitoyens – reconduction de l’entente triennale avec la ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - 10.6 Autorisation de remboursement des frais de financement à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud
 - 10.7 Octroi de contrat **TP-2018-002** / travaux de réfection de chemins
 - 10.8 Adoption du rapport annuel d’activité en sécurité incendie
 - 10.9 Octroi de contrat **ADM-2018-001** / centralisation du système informatique opérant la rampe de mise à l’eau
 - 10.10 Appels d’offres **TP-2018-003** – Entretien hivernal des rues publiques – approbation du devis
 - 10.11 Offre de service aux citoyens – analyse de l’eau potable
- AJOUT**
- 10.12 Adoption d’une politique de location du Club-Nautique pour les résidents du lac
 - 10.13 Projet de sensibilisation des citoyens à la qualité de l’eau provenant de leur puits individuel
 - 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Suivi de la mise aux normes des installations septiques – rencontre d’information
 - 11.2 Nouvelle procédure pour les usagers de la rampe de mise à l’eau
 - 11.3 Journée de formation de la CAPSA / samedi 24 mars 2018
 - 12. Période d’intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l’ordre du jour**
 - 13. Deuxième période de questions**
 - 14. Clôture de la séance**
 - 15. Levée de l’assemblée**
-

18-03-047

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

D’ADOPTER l’ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec les modifications suivantes :

**INVERSER
REPORTÉ**

AJOUT

- les points 3 et 3.1 à l’ordre du jour
- 10.5 Entretien des chemins mitoyens – reconduction de l’entente triennale avec la ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 10.13 Projet de sensibilisation des citoyens à la qualité de l’eau provenant de leur puits individuel

3.1 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Monsieur Sylvain Potvin de la firme Bédard Guilbault, comptable agréé, fait la lecture du rapport ainsi que des états financiers pour l’exercice terminé le 31 décembre 2017.

Ce rapport fait état d’un surplus de 227 339 \$ à la fin de l’exercice financier 2017 et d’un surplus consolidé de 453 772 \$.

M. Potvin répond aux quelques questions posées par les membres du Conseil.

18-03-048

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents

QUE les états financiers 2017 soient et sont adoptés par le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent;

QUE, en conformité avec l’article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19), le dépôt des états a fait l’objet d’un avis public paru sur le site Internet de la Ville.

Les membres du Conseil remercient M. Sylvain Potvin de la firme Bédard, Guilbault pour leur travail de vérification concernant la comptabilité de la Ville. M. Potvin quitte la séance.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 19 FÉVRIER 2018**

Séance ordinaire du 19 février 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-049

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018.

5. **CORRESPONDANCE**

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 16 mars 2018 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 28 FÉVRIER 2018**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 28 février 2018.

II EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-050

QUE ledit rapport financier au 28 février 2018 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / FÉVRIER 2018**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de février 2018, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de février 2018 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **58 492.54\$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / FÉVRIER 2018		
	DÉPENSES	48 769.15 \$
	SALAIRES	9 723.39 \$
	TOTAL	58 492.54\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-051

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de FÉVRIER 2018 soient adoptés tels que présentés.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / MARS 2018**

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mars 2018.

18-03-052

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de mars 2018 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 137 387.51 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 137 387.51 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 28 février 2018

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 28 février 2018.

7.2 Comité de la Chapelle – compte rendu de la réunion du 11 février 2018

M. Jean Leclerc, conseiller dépose au Conseil le compte-rendu de la rencontre du 11 février 2018 du Comité de la Chapelle.

7.3 Bilan des permis émis pour le mois de février 2018

		année 2017
Janvier		0 \$
Février		10 000 \$
	TOTAL	10 000 \$

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de Règlement 358-18 modifiant le Règlement RMU-328-16 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Laurent Langlois, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions et le colportage.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'une présentation sommaire par M. Laurent Langlois, conseiller, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les citées et villes.

Fait à Lac-Sergent, ce 19^e jour de mars 2018

18-03-053

Adopté à l'unanimité

8.2 Projet de Règlement 359-18 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Yves Bédard, maire, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'une présentation sommaire par M. Yves Bédard, maire, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les citées et villes.

Fait à Lac-Sergent, ce 19^e jour de mars 2018

18-03-054

Adopté à l'unanimité

9. RÈGLEMENTS

9.1 Adoption finale du Règlement no 354-18 concernant le contrôle des permis de construction d'installations septiques et modifiant le Règlement 311-14 relatif à la gestion des Règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (connu sous le nom de « *Règlement Q-2, r.22* et autrefois comme étant le *Règlement Q2, r. 8*), édicté par le Gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), prévoit que ce sont les municipalités qui ont le devoir et l'obligation d'appliquer ce règlement;

ATTENDU QU'il est donc crucial que la Ville de Lac Sergent (ci-après la « Ville ») s'assure que les travaux d'implantation des nouvelles installations septiques soient faits rigoureusement et que le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* soit respecté;

ATTENDU QUE la Ville désire en conséquence, énoncer les conditions à respecter pour l'émission d'un permis d'implantation des installations septiques, d'exécution et de contrôle des travaux et à cette fin, amender le Règlement numéro 311-14 relatif à la gestion des Règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du projet du présent règlement ont été préalablement donnés lors de la séance du 15 janvier 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique concernant le présent règlement a été tenue le 12 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-055

QUE le présent règlement portant le numéro 354-18 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **RÈGLEMENT NUMÉRO 354-18 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES PERMIS DE CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SEPTIQUES ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 311-14 RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME** ».

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but :

- a) D'énoncer les documents et engagements requis à fournir lors de la demande de permis pour l'implantation d'une installation septique;
- b) de prévoir un mécanisme de contrôle des normes ci-devant énoncées ainsi que du respect du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

Article 4 : OBJET DU PRÉSENT RÈGLEMENT

4.1. Le Règlement numéro 311-14 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme est modifié afin de remplacer l'article 4.9 par le texte suivant :

4.9 – Certificat de conformité lors de la construction ou reconstruction d'installation septique

« Tout propriétaire ou tout entrepreneur général qui exécute des travaux autorisés de construction ou de reconstruction d'installation septique doit dans les 30 jours qui suivent le parachèvement desdits travaux, déposer auprès de l'inspecteur municipal un certificat attestant de la conformité de ces travaux à la demande de permis déposée préalablement aux travaux et aux conditions du permis émis.

Ledit certificat doit être signé par un professionnel différent et accrédité par la ville de celui ayant réalisé les études de caractérisation selon les dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c.Q-2, r.22) »

Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

9.2 Second projet de Règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la municipalité de déterminer les usages permis dans certaines zones ;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu d'amender en conséquence le Règlement de zonage numéro 314-14;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du projet du présent règlement ont été préalablement donnés lors de la séance ordinaire du 19 février 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique aura lieu le 12 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ce conseil adopte le second projet de Règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14 comme s'il était tout au long reproduit.

18-03-056

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Correction de la résolution no 18-02-032

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la secrétaire-trésorière, apporte une correction à la résolution numéro 18-02-032 de la Ville de Lac-Sergent, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

Augmentation du traitement salarial de l'inspecteur municipal des employés municipaux au 1^{er} janvier 2018 (coût de la vie)

ATTENDU QUE le contrat de l'inspecteur municipal des employés municipaux prévoit que l'indexation des salaires peut être établie par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'augmentation de taux de 1.8 %, tel que déposé par Statistique Canada selon l'indice des prix à la consommation pour les provinces soit appliquée rétroactivement à la rémunération de l'inspecteur municipal des employés municipaux de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2018.

J'ai dûment modifié la résolution numéro 18-02-032 en conséquence.

18-03-057 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante.

10.2 Recrutement d'un étudiant à titre d'inspecteur adjoint pour la saison estivale 2018 / engagement

18-03-058 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE Monsieur Lucas Marcotte, domicilié à Saint-Basile, soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 28 mai au 17 août 2018, pour assister l'inspecteur municipal dans la mise en place du programme de vérification triennal des installations septiques.

LA rémunération sera au taux horaire de 15.00\$ de l'heure, à raison de 32 heures/semaine pour 12 semaines consécutives, soit pour la période du 28 mai au 17 août 2018.

QUE le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu.

10.3 Recrutement d'une agente de bureau à temps partiel / engagement

18-03-059 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Laurent Langlois, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE Mme Nicole Boies soit et, par la présente, est engagée au poste d'agente de bureau à temps partiel, avec période d'essai de douze (12) mois, sous la supervision de la directrice générale pour une moyenne d'heures d'environ 15 heures semaine et pour le remplacement des employés permanents lors des absences prévues et non prévues et selon le taux horaire de 15.25\$/heure.

10.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRLM) – reddition de comptes

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 14 876\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente reddition de comptes identifiant les interventions réalisées par la Ville fait partie intégrante des États financiers consolidés de la Ville de Lac-Sergent pour l'exercice clos le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-060

QUE la Ville de Lac Sergent informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

REPORTÉ

10.5 Entretien des chemins mitoyens – reconduction de l'entente triennale avec la ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

10.6 Autorisation de remboursement des frais de financement à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a entériné par la résolution 09-02-029 le projet de loi privée, lequel prévoyait des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud à réaliser entre les deux Villes concernées;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier nous a acheminé la facture no 2018-036 relative aux frais de financement 2018 de la réfection de la route Tour-du-Lac Sud au montant de 9 383 \$;

ATTENDU QUE les sommes allouées au remboursement du capital et intérêt ont été réservées lors de l'adoption du budget 2018;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-061

QUE la Ville de Lac Sergent autorise le paiement des frais financiers (année 2018 – versement 7/15) au montant de 9 383.00 \$ à la Ville de Ste-Catherine.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – *Frais de financement – Autres org. municipales – 02 92100 850*.

10.7 Octroi de contrat TP-2018-001 / travaux de réfection de chemins

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres portant le numéro TP-2018-001 pour le contrat de la réfection des chemins du Club-Nautique, des Merisiers, du Ruisseau et du Tour-du-Lac Nord, le 23 février 2018, quatre (4) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants:

	SOUSSIONNAIRE	Coût	TPS	TVQ	TOTAL
1	Construction & Pavage Portneuf	302 382.76 \$	15 119.14 \$	30 162.68 \$	347 664.58 \$
2	Rochette Excavation	267 909.00 \$	13 395.45 \$	26 723.92 \$	308 028.37 \$
3	Pax Excavation	249 971.38 \$	12 498.57 \$	24 934.65 \$	287 404.59 \$
4	P. E. Pageau inc.	247 315.88 \$	12 365.79 \$	24 669.76 \$	284 351.43 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions, il y a lieu de recommander l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E. Pageau, inc., au montant de 284 351.43 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement 2018;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-062

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de P. E. PAGEAU inc. au montant de 284 351.43 \$ incluant les taxes, pour le contrat **TP-2018-001** de réfection des chemins du Club-Nautique, des Merisiers, du Ruisseau et du Tour-du-Lac Nord, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

10.8 Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a débuté, l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur son territoire par le Service des incendies de la Ville de Saint-Raymond, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-063

QUE le conseil municipal de Lac-Sergent adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur son territoire par le Service des incendies de la Ville de Saint-Raymond, pour l'an 8 (2017), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf ainsi qu'une copie de la présente résolution.

10.9 Octroi de contrat **ADM-2018-001** / centralisation du système informatique opérant la rampe de mise à l'eau

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-064

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à la centralisation du système informatique opérant la rampe de mise à l'eau, à l'installation et la configuration de 3 caméras additionnelles incluant main-d'œuvre et câblage, pour un montant de 998.61 \$ plus taxes auprès de la firme **Services Micro-Bureautique**, le tout conformément aux documents de la soumission présentée portant le numéro #99802033;

La soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire Gestion administrative –.02 70140 522.

10.10 Appels d'offres TP-2018-003 – Entretien hivernal des rues publiques – approbation du devis

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien hivernal des rues et chemins publics sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent vient à échéance le 1^{er} juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Laurent Langlois, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-065

QUE la Ville de Lac-Sergent accepte le cahier des charges concernant l'entretien hivernal des rues publiques;

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire paraître un appel d'offres sur le site SEAO du journal Constructo;

10.11 Offre de service aux citoyens – analyse de l'eau potable

ATTENDU QUE le Conseil désire offrir le service aux citoyens de procéder à l'analyse des puits résidentiels pour l'année 2018;

ATTENDU la proposition de la firme **Groupe Environnex** selon la grille tarifaire suivante :

Produits	Coût	TPS	TVQ	Total
Nitrites / nitrates	15.65 \$	0.78 \$	1.56 \$	17.99 \$
Analyse microbiologique	47.84 \$	2.39 \$	4.77 \$	55.00 \$
Analyse microbiologique + Nitrites	62.62 \$	3.13 \$	6.25 \$	72.00 \$
Caractérisation partielle	82.63 \$	4.13 \$	8.24 \$	95.00 \$
Profil couleur	82.63 \$	4.13 \$	8.24 \$	95.00 \$
Profil odeur	82.63 \$	4.13 \$	8.24 \$	95.00 \$
Caractérisation de base	117.63 \$	5.88 \$	11.73 \$	135.25 \$
Caractérisation physico-chimique	202.65 \$	10.13 \$	20.21 \$	233.00 \$
Caractérisation complète	247.88 \$	12.39 \$	24.73 \$	285.00 \$
Transport - Dicom (billet)	15.87 \$	0.79 \$	1.58 \$	18.25 \$

ATTENDU que ces coûts ne sont valides que pour la période du 15 mars 2018 au 28 février 2019 ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-066

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de la firme **Groupe Environnex** afin de fournir le service d'analyse d'eau aux citoyens selon la grille forfaitaire ci-haut mentionnée, et ce, pour la période du 15 mars 2018 au 28 février 2019.

10.12 Adoption d'une politique de location du Club-Nautique pour les résidents du lac

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire édicter les règles et les procédures pour louer nos diverses salles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire établir clairement l'obligation des locataires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire également réviser les tarifs de location;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-067

QUE ce conseil adopte la politique de location de salle ci-jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

AJOUT

10.13 Projet de sensibilisation des citoyens à la qualité de l'eau provenant de leur puits individuel

ATTENDU QUE l'organisme de bassin versant, la **CAPSA** a élaboré un projet dont l'objectif principal est d'assurer une eau de qualité aux citoyens de Portneuf qui s'alimentent individuellement en eau potable souterraine;

ATTENDU QUE les objectifs plus spécifiques sont :

- Accompagner et former les citoyens à cibler les risques de contamination de leur eau potable;
- Responsabiliser les citoyens à faire un suivi et un entretien de leur puits;
- Informer les jeunes sur l'importance de la qualité de l'eau potable à la maison et les mesures de prévention;
- Acquérir des données sur la qualité de l'eau souterraine dans Portneuf afin de faire un portrait de la situation

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

18-03-068

DE faire parvenir à l'Organisme de bassin versant, la **CAPSA** la présente résolution confirmant l'appui et la participation de la Ville de Lac-Sergent à ce projet de sensibilisation des citoyens à la qualité de l'eau provenant de leur puits individuel.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 Suivi de la mise aux normes des installations septiques – rencontre d'information

Monsieur le maire, Yves Bédard informe les personnes présentes de la tenue d'une rencontre d'information les 28 avril et 5 mai prochain pour les secteurs visés en 2018 par la mise aux normes des installations septiques.

11.2 Nouvelle procédure pour les usagers de la rampe de mise à l'eau

À compter de 2018, le Conseil a décidé d'effectuer certains changements au mode de fonctionnement de la rampe de mise à l'eau.

Dorénavant, les cartes magnétiques seront désactivées à la fin de chaque saison estivale. Les citoyens devront passer au bureau municipal en début de saison afin d'acquitter les frais pour l'année en cours pour leur embarcation respective et pour réactiver leur carte magnétique.

Les vignettes de bateaux seront disponibles à compter du 1^{er} avril 2018 au bureau municipal.

11.3 Journée de formation de la CAPSA / samedi 24 mars 2018

Monsieur le maire, Yves Bédard informe les personnes présentes de la tenue d'une Journée de formation de la CAPSA le 24 mars prochain.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Voici les questions posées par les citoyens :

Q. (Mme Valérie Lizotte) Elle demande un meilleur contrôle de la gestion des cartes magnétiques et de la barrière de la rampe de mise à l'eau. Il faudrait s'assurer également que la Ville effectue les vérifications requises avant de louer le Club Nautique afin d'éviter des dérapages comme l'an dernier avec l'Université Laval.

Q. (Mme Hélène D. Michaud) Elle demande aux membres du Conseil comment s'est fait le choix des résidences ciblées par le programme des mises à jour des installations septiques pour l'année 2018 ?

Q. (M. Grégoire Dubé) Il se questionne à savoir pourquoi l'inspecteur de la Ville n'est pas sur le comité de la CAPSA concernant le PDE au lac Sergent ?

Q. (M. René-Jean Pagé) La Ville a-t-elle envisagé d'aller en devanture au lieu par règlement d'emprunt ? La politique concernant le remboursement des chemins privés est-elle toujours en vigueur en 2018 ?

Q. (M. Richard Grenier) La Ville a-t-elle le contrôle des bateaux sur le lac ?

Q. (M. René-Jean Pagé) La Ville a-t-elle envisagé d'aller en devanture au lieu par règlement d'emprunt ? La politique concernant le remboursement des chemins privés est-elle toujours en vigueur en 2018 ?

Q. (Mme Isa David) Quelle sera la couverture des caméras qui seront installées au Club prochainement?

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H01.

18-03-069

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière